

Historique de l'APB

L' Association des Propriétaires de bungalows du Centre Hélio-Marin de Montalivet a été fondée à Vendays-Montalivet en Gironde, par une Assemblée Constituante qui en a voté les premiers statuts le 22 juillet 1961.
Président André CAHN

Le but de l'Association est d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux de ses adhérents, de promouvoir des améliorations et des extensions au Centre Hélio-Marin.

Les propriétaires de bungalows des premiers Villages Californie, Floride, Médoc, Soleil Verduze, de type A, B, C, succédaient aux campeurs qui avant d'implanter leur tentes, devaient retirer une bonne épaisseur de sable noirci pour retrouver du sable blanc. Le terrain avait en effet subi un immense incendie quelques années auparavant et la végétation calcinée leur faisait « les pieds noirs » ; c'est d'ailleurs ainsi qu'on dénommait les premiers estivants. C'est aussi l'époque où des vaches se rencontraient sur la plage. . .

Il apparaît très vite que *les propriétaires de bungalows représentent l'élément stable et le plus important du Centre; ils demandent à être associés d'une manière ou d'une autre à la gestion du Centre.*

Les pionniers sont attachés aux principes du naturisme qui se veut un mouvement non seulement de plein air mais d'idées, un mouvement groupant des hommes libres sains de corps et d'esprit, sans qu'aucune barrière et particulièrement celle de la fortune ne puisse en interdire l'accès – c'est dire qu'il ne doit pas par principe, être source de profit.

Montalivet a été fondé par des pionniers sans apport financier, avec la confiance, le courage et le travail de tous ceux qui ont fréquenté le Centre dans les premières années et qui ont ainsi favorisé son essor.

Dès le départ il faut relater les rapports entre la Commune, restée propriétaire du terrain et l'UTAM, (Union Touristique des Amis de Montalivet - Président M. TOULAN) association loi 1901, première gestionnaire du Centre, qui a le projet d'établir un bail avec la Commune.

Ce projet fait l'objet de plusieurs réunions de concertation, la première ayant lieu le 19 juillet 1961 à la Mairie de Vendays, où sont présents 4 propriétaires de bungalows aux côtés de André CAHN.

M. Lambert, représentant de la Commune, propose d'accorder un droit d'usage, « précaire et révocable » aux naturistes utilisateurs du Centre.

Rappelons que l'Assemblée Constituante fonde l'APB le 22/07/ 1961.

Dès lors son Président, André CAHN, œuvre auprès de la Mairie, pour que l'APB soit associée à la gestion du Centre et auprès de l'UTAM, pour sauvegarder à la fois les droits des propriétaires de bungalows et les intérêts du Centre Hélio-Marin. En effet, les décisions de l'UTAM, du fait de la dispersion de ses adhérents, ne sont prises que par une faible minorité.

On peut lire dans le compte-rendu du 6/09/1962 de la Commission Paritaire réunissant pour l'UTAM, MM. Lecocq, Pleuvry, Toulan, Laplace, pour le C.S. Bordeaux, MM. Chapelle et Legendre, pour l'APB, M. Cahn

pour la Commune, M. Marcel Bibey, Maire, M. Goulée, Maire-Adjoint, M. Lambert (Secrétaire de Mairie membre de l'UTAM), MM. Peyruse et Lacroix, Conseillers Municipaux

- *Au cours de l'été1962, et par 120 voix sur 201 votants, les adhérents de l'UTAM se sont prononcés pour remettre la gestion du Centre dans les mains de la Société Anonyme SOCNAT.*

- *M. LECOCQ précise que seule une Société faisant appel à des capitaux pris hors des habitués de Montalivet est capable d'assurer l'avenir du Centre en faisant des apports financiers pour les équipements sanitaires, l'établissement d'une clôture et les investissements indispensables pour la construction d'une piscine.*

- *M. LECOCQ déclare ensuite, afin de rassurer tous les représentants des intérêts en cause, qu'il est dans les intentions de la SOCNAT de conserver aux Bordelais et aux propriétaires de bungalows un tarif préférentiel comme ils l'ont actuellement.*

de réunir tous les ans les représentants de tous les intérêts en cause afin d'examiner avec eux les tarifs pour l'exercice suivant.

- *M. CAHN demande que les projets définitifs de Bail et de Cahier des Charges soient soumis aux Conseillers techniques de l'Association des Propriétaires de Bungalows avant signature. M. LECOCQ donne son accord.*

Faisant suite à ces pourparlers, un bail commercial de 38 ans est signé le 15 Novembre 1962 entre MM. Marcel Bibey, Maire de la Commune de Vendays-Montalivet et Albert Lecocq, Président délégué de la SOCNAT.